



Vaulx-en-Velin, le 28 mars 2018

Réf. : ST - CL L - n°095

Destinataires : Groupements Sportifs
Comité Directeur
Comités Départementaux
FFVB

BUREAU EXECUTIF
Procès-verbal N°9
Réunion du 22 février 2018 à Grenoble

Présents : Christian Bernette (Skype), Michel Carras, Jeannine Druet (Skype), Jean Michel Ficheux (Skype), Corinne Lafitte, Daniel Maisonnial, Nathalie Turin, Pierre Vouillot.

Invités : Cécile Mazet (Skype), François De Tschudy (CTS).

1. Gestion matériel

Pour les polos d'arbitres d'Auvergne, les clubs doivent faire parvenir les commandes au secrétariat de Lyon ou de Grenoble. En fonction des déplacements des élus sur l'Auvergne, les élus les apporteront, à défaut ils seront envoyés par courrier (envoi groupé pour plusieurs Clubs) au secrétariat à Clermont Ferrand.

Pour les finales régionales où les jeunes officient, les anciens polos seront utilisés (ancien Logo de la Ligue RA) à moins que Bernard ait prévu des T-Shirts pour les arbitres.

Ballons CRE et pôles Espoirs : Il faut subventionner 40 ballons Filles et 40 Garçons.

Equipements des sélections aux volleyades, budget légèrement < 5 000 pour, 1 short, 2 maillots de match et 1 survêt, la totalité des équipements sera restituée à la fin de la compétition.

2. Plan de développement

Rappel réunion du 10 mars à St Chamond 10h00 - 16h00 dans les locaux du comité de la Loire.

Le 9 Mars à Choisy le Roi, dans les locaux de la Fédé, réunion des référents Ligues pour le développement. Participeront pour la Ligue Daniel Maisonnial en tant qu'élus en charge du développement, François Deroux en tant que technicien référent développement à la FFVB et François De Tschudy dans le cadre de sa formation (invitation à confirmer).

3. Formation en structures

C'est Bertrand Leys qui s'occupe des structures de formation au sein de la DTN.

Date d'approbation : 29/03-2018

Date de diffusion : 28/03/2018

Auteur : Corinne Lafitte

Site internet : www.lravb.fr

Un CEP (Centre d'entraînement Permanent) peut accueillir entre 12 ou 16 athlètes par genre ou mixte.

Le PPF stipule que le recrutement d'un CEP se fait dès la 4^{ème} pour les filles.
Le CEP est à destination en priorité des 4^{ème} et 3^{ème}.

Les difficultés à surmonter :

- convaincre les parents de placer leurs enfants en internat,
- organiser les retours vers les clubs de l'ensemble de la région pour jouer le week-end.

Solutions - Objectif et volonté du BE

Pour la proximité avec les familles et les clubs

Faire un maillage du territoire,

- création de CEP,
- de sections sportives collège (4h de pratique semaine et lycées (6 à 8h),
- sections sportives excellentes lycées, pour les athlètes ne pouvant pas intégrer un pôle-espoir ou un pôle France.

Voir avec le club pro de Chamalières les possibilités mettre en place un centre de formation pour les Filles, le club de L'ASUL ayant déjà le sien pour les Garçons.

Et pour éventuellement installer un CEP à Chamalières.

4. Situation du pôle espoir Issoire

Une réunion de travail sur le devenir de la structure d'Issoire a eu lieu le 8 février, à Clermont Ferrand, ont participé Christian Bernette, Jean Michel Ficheux (skype), Daniel Maisonnial, Jérôme Mialon, Pierre Vouillot. Ont été abordé le fonctionnement du pôle d'Issoire et l'impact de la délabélisation du Pôle.

Pour le pôle d'Issoire, qui est encore pôle cette saison, la subvention est de 3 500 €, elle était de 30 000 € la saison dernière.

A la rentrée 2018, Issoire devient CEP avec un 1/3 de l'effectif en 4^{ème} 3^{ème}, il faudra donc accompagner les filles, actuellement en formation, de la 2^{de} jusqu'au BAC.

Le volume d'entraînement doit rester à l'identique avec zéro financement de la Région et la Direction Régionale.

Rentrée 2019, se battre pour que le CEP soit viable, s'assurer la collaboration du collège, de l'internat du Lycée et faire évoluer la structure de 2^{nde} à terminale vers une section sportive d'excellence.

5. Inter Pôles Vichy

Date de début des compétitions :

- Garçons du 27 au 29 mars.
- Féminines : 3 au 5 avril.

Arbitrage : Participation, en fonction des disponibilités dans la mesure où nous sommes en période scolaire :

- Pour les garçons : attente du retour de Francis Laguna en fonction voir avec les "anciens" comme l'année dernière si ils sont intéressés pour officier.
- Pour les filles : voir si les arbitres Auvergnats en formation sont intéressés. Si pas de réponse, il n'y aura pas d'arbitres désignés. Si des volontaires se font connaître, la CRA verra s'il faut 1 ou 2 superviseurs.

Aucune indemnité arbitrage de versée pendant les inter-pôles.

Pierre fait une réponse à la DTN en précisant que nous travaillons sur l'organisation mais rien n'est résolu pour l'heure.

Tee-shirt : Non pris en charge par la Ligue.

Hébergement : La DTN gère.

La Ligue offrira Coupe & Médailles.

La région ne nous subventionne pas car les demandes doivent être faites 3 mois avant l'évènement. Du coup, nous répondons négativement à la subvention de 2 000€ demandée par la DTN.

6. Election au CROS

Point par Michel Carras.

Candidat sur la liste de Mr Tondeur. Choix motivé par sa volonté d'être actif au sein du BE.

7. Prestation Loïc Bellenger

Loïc est auto entrepreneur.

Loïc n'est pas sollicité pour l'entraînement des M15 équipe CRE du fait de l'envoi d'une seule équipe aux Volleyades. Ceci entraîne un décalage entre le prévisionnel et les prestations effectuées, il a donc sollicité Pierre sur ce point. Pierre a répondu que cette prestation sera compensée par les stages d'été.

Christian propose que Loïc soit positionné sur des missions de développement par exemple.

8. Beach : CDC d'Aubenas

Courrier de soutien à la construction d'un site de pratique sur sable.

9. Demande de Christian Bernette :

Prise en charge du nouveau forfait téléphone pour le vice-président du secteur ouest et président de la commission des finances pour un montant de 19.99€ par mois

→ Demande refusée à la majorité par le BE

10. Cahier des charges

Le cahier des charges des finales ARA (M20, M17 et M15) sera envoyé une fois les clubs connus.

Le CDC pour les finales séniors va arriver, suite aux précisions données sur le forfait arbitrage.

11. Questions diverses :

- Demande de Mme Auriane OLIVEIRA que ses licenciés ne soient pas soumis à mutation la première saison de création de son club.
- ⇒ La ligue a mis en place des facilités financières dans le cas de création de club (Affiliation = 0 € et 15 premières créations de licences gratuites), refus de la Ligue de supprimer les mutations qui seront dans tous les cas dues à la Fédération.

- Pour les clubs jeunes : dispense de la part Ligue aussi bien sur les licences que sur les ré-affiliations. Sera soumis à validation au prochain Comité Directeur.
- Courrier à faire à Issoire pour rappeler que l'indemnité d'arbitrage du match Le Puy / Issoire du 10 Mars sera à la charge d'Issoire suite à leur non déplacement lors du match aller. Nathalie se charge du courrier.

12. Prévision de réunions

Prochain BE : 15 Mars 2018 à 19h00 à Grenoble

Prochain Co Dir : 29 mars 2018 à 19h30 à Bron

La séance est levée à 21h35.

La Secrétaire Générale
Corinne Lafitte